



Commune
de Port-Valais
ADMINISTRATION COMMUNALE

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire déposée par :

Madame Gabriella Baranyi, 1897 Les Evouettes, pour la pose d'une isolation extérieure et la modification de la teinte, parcelle n° 2125, folio 24, lieu-dit Aux Evouettes d'Amont, zone habitation faible densité, propriété de la requérante.

Ce projet comporte une demande de dérogation à l'art. 73 al. d) Distance.

Coordonnées : 2'555'930 / 1'137'440

Auteur des plans : La requérante

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 13 juin 2025

Administration communale



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Monsieur Ramadan Ademi, pour la construction d'un immeuble de 5 appartements avec parking, Parcelle 1782, No Folio 25, Lieu-dit En la Carte, Zone village, propriété du requérant.

Numéro pour consultation eConstruction : 155465af

Coordonnées : 1'134'643 2'556'707
Auteur des plans : AV-Archi SA, Michel Cachat
Expiration du délai : 14.07.2025

Les dossiers sont à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, sur rendez-vous. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Port-Valais, Place de la Gare 1, 1897 Le Bouveret, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Port-Valais, le 13 juin 2025

Administration communale